**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**APPROFONDISSEMENT EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET CONTEXTES SPECIFIQUES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821107U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **APPROFONDISSEMENT EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET** **CONTEXTES SPECIFIQUES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir des connaissances professionnelles et de s’entraîner à la prise en charge globale d’enfants étant pris en soins dans des contextes spécifiques de pédiatrie et de personnes dans des contextes extrahospitaliers de soins à domicile, en utilisant une démarche systématique faisant appel aux concepts de la démarche en soins infirmiers ;
* d’aborder les particularités de l’enfance dans un contexte de soins, en vue d’apporter une réponse adaptée lors de la dispensation des soins ;
* d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives aux pathologies pédiatriques ;
* d’aborder l’aspect diététique de différents régimes alimentaires.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En enseignement clinique : stage de bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques**

*dans les services où les stages ont été effectués conformément à la législation en vigueur et au programme de cette unité d’enseignement,*

*au regard des soins infirmiers définis dans les unités d’enseignement pré-requises,*

*dans le respect des règles déontologiques,*

* lors d’une prise en soins d’un bénéficiaire adulte :
* recueillir et analyser des données en utilisant un modèle d’observation et en faisant référence, en fonction de la situation observée, à la démarche en soins, aux différents systèmes anatomiques et aux normes biologiques en vigueur ;
* dispenser, des soins infirmiers généraux qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes de base d’hygiène, d’asepsie, de sécurité, de conforts moral et physique :
	+ en lien avec les données collectées et analysées,
	+ en fonction de son plan d’actions infirmières,
	+ en fonction du plan de soins de l’infirmier de référence du bénéficiaire,
	+ en fonction du plan de soins de référence de l’institution pour la pathologie concernée ;
* présenter les principaux objectifs des traitements établis ;
* transmettre oralement à l’équipe soignante et de consigner par écrit leurs interventions, les résultats de celles-ci et les observations recueillies auprès du bénéficiaire de soins ;
* dans les rapports d’enseignement clinique :

*dans le respect des règles d’usage de la langue française et de l’intégrité des auteurs,*

* présenter un bénéficiaire de soins adulte en utilisant un modèle d’observation et en réalisant une analyse des données qui tienne compte des normes biologiques en vigueur, des principaux processus pathologiques associés au diagnostic principal, des principaux objectifs thérapeutiques du traitement établi ;
* présenter les données relatives aux paramètres du bénéficiaire sur un support adéquat ;
* évaluer le plan d’action qu’il a mis en œuvre et de proposer des pistes d’amélioration de sa pratique.

**En renforcement des bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* identifier et définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins, à la science infirmière tels que les problèmes traités en collaboration, les diagnostics infirmiers, le rôle autonome, les soins de suppléance, les transmissions orale et écrite, les transmissions ciblées, le plan de soins et le projet de soins du bénéficiaire ;
* analyser les manifestations d’indépendance et de dépendance afin d’identifier les problèmes traités en collaboration et les hypothèses de diagnostics infirmiers ;
* proposer des réponses et des attitudes adaptées aux règles de déontologie ;
* réaliser et justifier des techniques de soins infirmiers généraux médicaux et chirurgicaux :
* qui respectent l’environnement du bénéficiaire, l’asepsie, les principes de base d’hygiène, de confort et de sécurité,
* qui permettent de préparer, d’administrer des médicaments, ainsi que d’aider à l’établissement du diagnostic, à l’alimentation et à l’élimination par moyens considérés comme invasifs,
* qui mobilisent l’utilisation de calculs de dosage, de débit et l’emploi d’appareils particuliers ;
* décrire et expliciter les pathologies concernées en termes précis, en établissant des liens entre celles-ci et les processus pathologiques fondamentaux pour les systèmes tégumentaire, digestif, uro-génital et cardiovasculaire,
* en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actualisées.

**En renforcement des bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte en gériatrie et en psychiatrie, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* identifier et définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins spécifiques aux pathologies psychiatriques et gériatriques ;
* réaliser et justifier des techniques de soins infirmiers:
* qui respectent l’environnement, le confort, le mode de communication, l’hygiène, l’asepsie et la sécurité du bénéficiaire,
* qui tiennent compte des troubles comportementaux et de l’état pathologique du bénéficiaire,
* qui garantissent la sécurité des soignants et des bénéficiaires de soins,
* qui prennent en compte les particularités liées aux traitements ;
* pour un bénéficiaire, adulte en gériatrie, analyser les manifestations d’indépendance et de dépendance afin d’identifier les problèmes traités en collaboration et les hypothèses de diagnostics infirmiers ;
* décrire le principe de chronicité de la maladie et les processus poly-pathologiques en établissant des liens avec les actions thérapeutiques ;
* caractériser une pathologie psychiatrique et une pathologie gériatrique en mettant en évidence les symptômes dominants et les troubles comportementaux qui y sont liés.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement « Enseignement clinique : stage de bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques », code n° 821117U21D2, « Renforcement des bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales », code n° 821106U21D2, « Renforcement des bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques », code n° 821105U21D2, classées dans l’enseignement secondaire supérieur de transition**.**

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un enfant ou d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* d’identifier et de définir des concepts et des principes, caractéristiques liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins, à la science infirmière, à l’éducation à la santé spécifiques aux enfants et aux bénéficiaires soignés à domicile ;
* de décrire, de mettre en œuvre et de justifier des techniques fréquentes de soins infirmiers en pédiatrie et en soins à domicile :
* qui respectent l’environnement, le confort, l’asepsie, l’hygiène et la sécurité du bénéficiaire,
* qui tiennent compte de l’état émotionnel et physique du bénéficiaire,
* qui garantissent la sécurité des soignants ;
* de décrire et d’expliquer en termes précis, des maladies courantes chez l’enfant ;
* d’en préciser des méthodes diagnostiques et des options thérapeutiques actuelles ainsi que des éléments de prévention et de surveillance qui y sont liés ;
* de décrire et d’expliquer des régimes alimentaires liés à des pathologies courantes et les éléments de surveillance infirmière y afférents.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre aux soins et la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté et la concision la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

* 1. **Laboratoire de puériculture et pédiatrie**
* d’identifier les principales causes d’hospitalisation d’un enfant (sociales, médicales et chirurgicales) ;
* de décrire un service pédiatrique du point de vue :
	+ - structurel (place de la famille, scolarité, jeux, hébergement, soins, …),
		- des ressources humaines (qualifications et normes),
		- du rôle infirmier ;
* d’expliciter la philosophie des soins en pédiatrie ;
* de décrire les méthodes diagnostiques et thérapeutiques de base en puériculture et en pédiatrie ;
* d’identifier et d’expliciter les particularités des principales prestations techniques de soins infirmiers rencontrées lors de prises en charge pédiatriques ;
* dans la perspective d’un plan d’éducation à la santé, de construire et de présenter, une activité d’éducation à la santé destinée à un enfant hospitalisé en pédiatrie, soigné à domicile ou en consultation pédiatrique ;

*au départ de situations fictives,*

* d’adapter les principales prestations techniques de soins infirmiers rencontrées lors d’une prise en charge pédiatrique en tenant compte notamment de l’âge et de l’état émotionnel et de l’état de santé de l’enfant ;
* de rédiger une démarche en soins infirmiers en utilisant les pratiques infirmières en vigueur et les spécificités de la prise en charge pédiatrique.
	1. **Laboratoire de soins infirmiers à domicile**
* de décrire le dossier infirmier minimum réglementé et spécifique au domicile ;
* d’acquérir les aspects théoriques relatifs aux prestations techniques de soins infirmiers courantes rencontrées à domicile ;
* d’identifier les implications et les contraintes pour le bénéficiaire à domicile, dans des contextes particuliers de soins : hémodialyse, dialyse péritonéale, état végétatif persistant, état pauci-relationnel, soins palliatifs, … ;

*au départ de situations fictives,*

* d’adapter et d’acquérir la gestuelle relative aux prestations techniques de soins infirmiers fréquemment rencontrées à domicile :
* soins d’hygiène et échelle d’évaluation de Katz,
* soins de stomies (iléostomie, colostomie, urétérostomie, …),
* sondage vésical et/ou administration d’un traitement vésical par infiltration et/ou rinçage, y compris l’auto-sondage,
* remplacement d’une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet,
* lavements évacuateurs,
* mise en place de la sonde gastrique : administration et surveillance d’une alimentation entérale, gavage,
* remplacement d’une sonde de gastrostomie à ballonnet,
* administration et surveillance d’une alimentation parentérale,
* préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale,
* injections de médicaments les plus courantes,
* placement et surveillance d’une perfusion à domicile (cathéter périphérique, épicrânien, picc-line),
* mise en place et retrait d’un cathéter à demeure ou d’un matériel spécifique permettant l’administration d’une solution médicamenteuse dans une chambre implantable,
* administration de médicaments via un cathéter péridural en cas de traitement de longue durée contre la douleur,
* soins de plaies,
* soins de trachéotomie,
* soins aseptiques de la vulve,
* irrigation vaginale ;
* de rédiger une démarche en soins infirmiers en utilisant les pratiques infirmières en vigueur et le dossier infirmier spécifique.
	1. **Pathologies pédiatriques**

*au départ d’études de cas,*

* de définir les principales pathologies pédiatriques et d’en donner l’étiologie, la pathogénie, les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, les éléments de prévention et de surveillance ;
* d’identifier en quoi la pathologie de l’enfant peut influencer son développement psychoaffectif, moteur et social ;
* de repérer les dangers les plus courants auxquels le bébé est confronté, d’en énumérer les critères d’urgence et les mesures pratiques élémentaires.
	1. **Diététique**
* de justifier l’importance et de préciser les éléments de la surveillance nutritionnelle pour contribuer à la bonne santé des bénéficiaires ;
* de décrire les indications et les compositions des différents régimes alimentaires en fonction des pathologies fréquemment rencontrées ;
* d’identifier son rôle dans la mise en place et l’évaluation d’un plan nutritionnel individualisé ;
* de décrire des pathologies nutritionnelles fréquentes, à savoir : leurs étiologies, physiopathologie, symptômes et traitements.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de laboratoire de « Puériculture et pédiatrie » et de laboratoire de « Soins infirmiers à domicile », il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Laboratoire de puériculture et pédiatrie | CT | S | 40 |
| Laboratoire de soins infirmiers à domicile | CT | S | 40 |
| Pathologies pédiatriques | CT | B | 18 |
| Diététique | CT | B | 10 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 27 |
| **Total des périodes** |  | **135** |